

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

5.7 Intercommunalité

C2025-148 Approbation des montants des attributions de compensation définitives 2025

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2025, le conseil communautaire a adopté les montants prévisionnels des attributions de compensation.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) « *rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique (...) et lors de chaque transfert de charges ultérieur* ».

Monsieur le Président indique que la CLECT s'est réunie le 12 novembre 2025 afin d'évaluer la nouvelle compétence « construction, gestion et exploitation d'un crématorium ». Les membres de la CLECT ont validé l'absence de transfert de charge pour cette compétence.

Aussi, Monsieur le Président indique que par arrêté ministériel du 22 octobre 2025, la Ville de Louhans-Châteaurenaud s'est vue attribuer 24 393.75€ au titre de l'accueil du jeune enfant. Cette compétence étant exercée à l'échelle intercommunale, il a été proposé dans le rapport de la CLECT de réduire, pour l'année 2025, ce montant de l'attribution de compensation 2025 de ladite commune.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport définitif de la CLECT adopté à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion en date du 12 novembre 2025

Vu la notification du rapport à chaque commune membre en date du 13 novembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-15 du 29 janvier 2025 approuvant le montant prévisionnel des attributions de compensation,

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE les montants des attributions de compensation définitifs établis comme suivant :

Communes	Attribution de Compensation 2025 provisoire (délibération du 29.01.2025)	Total charges nettes transférées au titre de l'année 2025 <u>après révision</u>	Attribution de Compensation 2025 définitive
BRANGES	496 546,84 €	0,00 €	496 546,84 €
BRUAILLES	-10 062,88 €	0,00 €	-10 062,88 €
CHAMPAGNAT	-33 575,52 €	0,00 €	-33 575,52 €
CONDAL	33 135,28 €	0,00 €	33 135,28 €
CUISEAUX	211 541,06 €	0,00 €	211 541,06 €
DOMMARTIN LES CUISEAUX	-7 796,08 €	0,00 €	-7 796,08 €
FLACEY EN BRESSE	700,47 €	0,00 €	700,47 €
FRONTENAUD	-39 582,27 €	0,00 €	-39 582,27 €
JOUDES	-31 735,05 €	0,00 €	-31 735,05 €
JUIF	3 486,35 €	0,00 €	3 486,35 €
LA CHAPELLE NAUDE	-4 276,13 €	0,00 €	-4 276,13 €
LE FAY	-12 461,21 €	0,00 €	-12 461,21 €
LE MIROIR	17 924,91 €	0,00 €	17 924,91 €
LOUHANS-CHATEAURENAUD	815 933,91 €	-24 393,75 €	791 540,16 €
MONTAGNY	-12 010,80 €	0,00 €	-12 010,80 €
MONTCONY	-8 835,48 €	0,00 €	-8 835,48 €

MONTRET	10 974,11 €	0,00 €	10 974,11 €
RATTE	-5 345,77 €	0,00 €	-5 345,77 €
SAGY	5 938,57 €	0,00 €	5 938,57 €
SAINT ANDRE EN BRESSE	-1 907,39 €	0,00 €	-1 907,39 €
SAINT ETIENNE EN BRESSE	-10 223,88 €	0,00 €	-10 223,88 €
SAINT MARTIN DU MONT	-8 469,80 €	0,00 €	-8 469,80 €
SAINT USUGE	-76 736,31 €	0,00 €	-76 736,31 €
SAINT VINCENT EN BRESSE	-14 755,72 €	0,00 €	-14 755,72 €
SAINTE CROIX EN BRESSE	-585,93 €	0,00 €	-585,93 €
SIMARD	48 817,88 €	0,00 €	48 817,88 €
SORNAY	-29 342,50 €	0,00 €	-29 342,50 €
VARENNES SAINT SAUVEUR	2 508,71 €	0,00 €	2 508,71 €
VERISSEY	1 470,09 €	0,00 €	1 470,09 €
VINCELLES	-12 207,48 €	0,00 €	-12 207,48 €
TOTAL	1 329 067,98 €		1 304 674,23 €

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 01/12/2025

